



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 17 juillet 2017 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Est également présente : la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 1.2 Vente du camion Chevrolet 1979 (No identification C17DB9V179455) et le point 4.1 Modification à la résolution 17-06-249 Octroi d'un contrat pour services professionnels dans le cadre d'une analyse de solutions pour le déploiement du réseau d'égout sanitaire dans le parc industriel no 2 soient ajoutés séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'études environnementales
- 1.2 Vente du camion Chevrolet 1979 (No identification C17DB9V179455)
(point ajouté)

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Modification à la résolution 17-06-249 Octroi d'un contrat pour services professionnels dans le cadre d'une analyse de solutions pour le déploiement du réseau d'égout sanitaire dans le parc industriel no 2
(point ajouté)

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

7. Période de questions
8. Petites annonces
 - 8.1 Aucun
9. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-07-284 OCTROI D'UN MANDAT EN VUE DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Attendu le projet de construction d'un garage municipal sur une partie du lot 3 120 175 du cadastre du Québec;

Attendu qu'une étude environnementale phase 1 a été réalisée par la firme Akifer, et qu'une caractérisation environnementale phase 2 attestée s'avère nécessaire vue la présence d'un moulin à scie;

Attendu qu'il y a également lieu de procéder à une étude géotechnique sur ce même lot;

Attendu la proposition de service déposée à cet effet par Akifer Génie-conseil;

Attendu les recommandations du surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat pour la réalisation des études mentionnées ci-dessus soit octroyé à Akifer Génie-conseil, et ce, pour la somme de 17 253,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution et la proposition déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds général d'administration et remboursées à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-285

VENTE DU CAMION CHEVROLET 1979 (NO D'IDENTIFICATION C17DB9V179455)

Attendu la publication d'un premier avis dans le journal Le Martinet du 7 février 2017 en vue de la vente par soumission publique du camion Chevrolet 1979 vu sa vétusté;

Attendu qu'aucune soumission n'a alors été déposée;

Attendu que la publication d'un avis sur le site de petites annonces classées Kijiji Québec et d'une annonce aux municipalités contiguës n'ont donné aucun résultat;

Attendu qu'un second avis a été publié dans le journal Le Martinet du 5 juillet 2017;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée et ouverte publiquement le mercredi 12 juillet 2017;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le camion Chevrolet 1979, no d'identification C17DB9V179455, soit vendu à M. Réjean Plamondon, plus haut soumissionnaire conforme, pour la somme de 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

17-07-286

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-06-249 OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'UNE ANALYSE DE SOLUTIONS POUR LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2

Attendu qu'un mandat a été octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. le 26 juin dernier, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-06-249;

Attendu que cette résolution indique que le mandat est accordé pour une somme forfaitaire de 10 000 \$ alors qu'il sera réalisé à taux horaire pour un montant n'excédant pas 10 000 \$;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution en ce sens;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 17-06-249 soit modifiée afin qu'on puisse y lire que le mandat accordé à Tetra Tech QI inc. est à taux horaire pour un montant n'excédant pas 10 000 \$ plus les taxes applicables en lieu et place d'une somme forfaitaire de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 48.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &